

2018

- modification de contrat au 30 novembre 2018 de Madame L.S. en qualité de Secrétaire d'administration (AH1.2) à temps plein vers un contrat à durée indéterminée Maribel Social au Département Prévention Adultes ;
- modification de contrat au 15 novembre 2018 de Madame G.B. en qualité de Secrétaire d'administration (A1.1) à temps plein dans le cadre d'un Maribel Social au Services Secrétaire
- maintenir la désignation de Monsieur DP.F., en qualité de responsable du service Gestion des Ressources Humaines faisant fonction (A4), à temps plein, pour une période limitée à 3 mois à partir du 1^{er} novembre 2018 et de lui octroyer l'allocation pour exercice de fonctions supérieures calculée sur base des articles 21 à 25, chapitre III, section 3 du statut pécuniaire
- D'engager au 15 octobre 2018 Madame O.P.P., en qualité de secrétaire d'administration (AH1.1) à temps plein, dans un contrat ACS à durée indéterminée au Département Prévention Adultes, à la Table Emploi
- désigner Madame A.H., en qualité de Conseillère adjointe (A4) faisant fonction, à temps plein, au Département Prévention Adultes pour une nouvelle période de 6 mois à partir du 1^{er} juillet 2018 et de lui octroyer l'allocation pour exercice de fonctions supérieures calculée sur base des articles 21 à 25, chapitre III, section 3 du statut pécuniaire;
- prolonger la désignation de Madame MG.M., en qualité de Conseillère (A6) faisant fonction, à temps plein, au département Prévention Adultes pour une nouvelle période de 6 mois à partir du 1^{er} juillet 2018 et de lui octroyer l'allocation pour exercice de fonctions supérieures calculée sur base des articles 21 à 25, chapitre III, section 3 du statut pécuniaire ;
- maintenir la désignation de Monsieur DP.F., en qualité de responsable du service Gestion des Ressources Humaines faisant fonction (A4), à temps plein, pour une nouvelle période de 6 mois à partir du 1^{er} mai 2018 et de lui octroyer l'allocation pour exercice de fonctions supérieures calculée sur base des articles 21 à 25, chapitre III, section 3 du statut pécuniaire
- modifier le contrat au 1^{er} mars 2018 de Madame T.T. en qualité de secrétaire d'administration (A1.1) à temps plein dans un contrat à durée indéterminée au cadre au Secrétariat de Direction